

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 18 septembre 2024

Article L. 2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales

- **Délibération n° 2024-47**
Election d'un Adjoint
- **Délibération n° 2024-48**
Modification du tableau des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024-49**
Signature d'une convention de partenariat avec Le Parvis pour l'année 2025 – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024-50**
Modification statutaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées : ajout de la compétence facultative « centre de conférences/auditorium de Lourdes » – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024-51**
Signature d'avenants aux marchés de travaux de restructuration du restaurant scolaire – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024-52**
Signature d'un avenant n°3 à la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aureilhan et la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture Occitanie Pyrénées – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024-53**
Signature d'une convention tripartite CAF, Communes d'AUREILHAN et de CHIS relative au poste de chargé de coopération CTG – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024-54**
Signature d'une convention entre les Communes de Chis et d'Aureilhan relative au poste de chargé de coopération CTG – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024-55**
Ressources Humaines : création de postes non permanents – approuvée à l'unanimité.

Fait à AUREILHAN le 19 septembre 2024

Le Maire,



Emmanuel ALONSO.



Le Secrétaire de séance,



Christian ZYTYNSKI